

**COMPTE RENDU- REUNION DU BUREAU SYNDICAL
JEUDI 13 JUN 2024 à 10H00
SIEGE SOCIAL DU SYDEEL66**

L'an Deux Mille Vingt-quatre et le treize juin à Dix Heures, le Bureau Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au SYDEEL66, sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.5211-10,

Vu la Délibération du Comité Syndical N°28032020 du 19 Octobre 2020 portant délégation des attributions du Comité Syndical au Bureau Syndical

Date de Convocation : 06/06/2024

Membres en Exercice : 15

Quorum : 08

MEMBRES PRESENTS : 09

BERNARDY Laurent	MAURY Jean
FOURCADE Didier	SOLER Gérard
GARRIDO Roger	THIBAUT Jean-Jacques
GRAU Claude	VINCIGUERRA Jean Louis
JORDA Edmond	

MEMBRES**ABSENTS****EXCUSES :****06**

ARNAUDIES Jacques	PI Sébastien
GARCIA Michel	PORTEIX Yves
JALLAT Jean-Louis	PUIG Louis

Secrétaire de Séance : Monsieur Roger GARRIDO

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et remercie chaleureusement Monsieur Roger GARRIDO, Maire de St-Féliu-d'Avall d'accueillir le Bureau Syndical dans sa commune, il remercie également les membres présents de se rendre disponible pour cette séance.

Le Président expose les décisions prises par délégation du Comité Syndical et ouvre la séance du Bureau Syndical :

BS10032024 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Jean MAURY, Président

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de bien vouloir procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Le Bureau syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés DESIGNÉ **Monsieur Roger GARRIDO** secrétaire de séance.

Votes exprimés : 09

Contre : 0

Pour : 09

Abstention : 0

BS11032024 : APPROBATION COMPTE RENDU DU 07 MARS 2024

RAPPORTEUR : Jean MAURY, Président

Le Président indique que le compte rendu de la réunion du bureau syndical du 07 mars dernier a été diffusé à l'ensemble des membres du bureau sous forme dématérialisée, il propose au vote l'approbation du compte rendu et demande s'il n'y a pas d'observations.

En l'absence de remarques ou d'observations, le compte rendu de la séance du 07 mars 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Votes exprimés : 09

Contre : 0

Pour : 09

Abstention : 0

BS12032024 : RETRAIT DE LA DECISION DU BUREAU SYNDICAL PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL N°BS03012024 du 04 janvier 2024 RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT 2024 / Axe 1 - PLAN DE RENOVATION DES PARCS DE LUMINAIRES ECLAIRAGE PUBLIC SYDEEL66 - Tranche 2

Rapporteur : Jean MAURY - Président

Monsieur le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant que par circulaire du Ministre de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires en date du 04 avril 2024 modifiant les critères d'éligibilités du Fonds Vert 2024 / axe1 – Rénovation éclairage public

Considérant qu'au regard des nouveaux critères, il a été nécessaire de revoir l'éligibilité de certaines prestations et par conséquent de modifier le montant de la subvention.

Considérant que cette modification affecte le sens de la décision.

Oùï l'exposé du rapporteur, après avoir délibéré, le bureau syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ⇒ **AUTORISE** le Président à retirer la décision N°BS03012024 du 04 janvier 2024 relative à la demande de subvention « Fonds Vert 2024 / axe1 - Plan de rénovation des parcs de luminaires éclairage public Sydeel66 - tranche 2 pour un montant de 603 980.00€
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votes exprimés : 09

Contre : 0

Pour : 09

Abstention : 0

BS13032024 : DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT 2024 / Axe1 - PLAN DE RENOVATION DES PARCS DE LUMINAIRES ECLAIRAGE PUBLIC SYDEEL66 - Tranche 2

Rapporteur : Jean MAURY - Président

Monsieur le Président indique :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Décision du bureau syndical en date du 13 juin 2024 décidant le retrait de la décision N°BS03012024 du 04 janvier 2024,

Depuis 2012, le Sydeel66 exerce la compétence éclairage public et compte à ce jour 98 communes dont 83 sont rurales (Insee), ce qui représente un patrimoine de 32 000 points lumineux.

Les audits patrimoniaux et plus particulièrement, les analyses énergétiques des réseaux ont permis de constater qu'environ 35% des points lumineux sont vétustes (sup à 30 ans) et

fonctionnent selon des technologies anciennes et énergivores (lampe à décharge et vapeur de mercure).

L'étude sur la performance énergétique a démontré qu'en diminuant la puissance des luminaires avec les nouvelles technologies Leds, les consommations seront réduites de 60% générant ainsi une économie financière d'environ 40%.

Au regard des éléments ci-dessus, nous avons engagé en 2023, un programme de rénovation pour les communes adhérentes à la compétence optionnelle éclairage public. Ce programme global d'un montant de 5,4 Millions d'euros permettra la rénovation d'environ 6 770 points lumineux.

Ces travaux seront exécutés en 3 tranches d'octobre 2023 à juin 2025 afin d'accélérer la rénovation du parc et ainsi pouvoir bénéficier, dès 2024, des premières réductions sur les factures d'électricité.

La globalité du projet est financée en avance remboursable par la Banque des Territoires via le dispositif « Intracting EP » dont la première tranche de travaux a déjà pu bénéficier d'une subvention de 135 000€ pour les prestations d'ingénierie et 565 000€ pour les travaux au titre du Fonds Vert 2023.

Considérant les nouvelles dispositions d'éligibilité applicables au « FONDS VERT 2024 » par circulaire du 04 avril 2024.

Considérant les divers échanges entre les services préfectoraux et les services du Sydeel66 au titre de l'éligibilité du programme de travaux.

Il a été décidé de modifier le plan de financement prévisionnel relatif à la 2ème tranche de travaux de rénovation comme suit :

Montant prévisionnel des travaux – Tranche 2 : 1 783 720,00€ HT

Subvention du Sydeel66 : 748 604,00€

Participations des communes : 535 116,00€

Subvention Fonds Vert sollicitée au titre de la 2ème Tranche : 500 000,00€

Où l'exposé du rapporteur, après avoir délibéré, le bureau syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ⇒ **AUTORISE** le Président à solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat pour le plan de rénovation du parc éclairage public du Sydeel66 de la Tranche 2 dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans le territoire « FONDS VERT 2024 – AXE1- Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public » pour un montant de 500 000€
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier

Votes exprimés : 09

Contre : 0

Pour : 09

Abstention : 0

BS14032024 : COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE LABEL « TERRE D'INNOVATION »

Rapporteur : Jean MAURY - Président

Monsieur le Président rappelle que l'opération label « Terre d'innovation » a été présentée au Bureau Syndical du mois de janvier dernier.

Cette démarche de labellisation « le label Terre d'Innovation » est initiée pour valoriser les communes impliquées sur leur territoire afin de les gratifier pour leurs efforts de mise en

œuvre d'actions et d'innovations portées par le syndicat ; cela afin de satisfaire leurs habitants et ainsi contribuer à rendre les collectivités membres plus attractives. Cette opération nationale est pilotée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR).

Toutefois, il est indispensable pour l'organisation générale et son financement de créer un Comité de Pilotage « Terre d'Innovation » au sein du Sydeel66 qui statuera sur les projets, suivra les réalisations, élira et participera aux prix locaux.

Le Président demande à l'assemblée si des membres du Bureau Syndical souhaite intégrer la composition de ce Comité de pilotage et les membres suivants se désigne :

- ⇒ FOURCADE Didier
- ⇒ GRAU Claude
- ⇒ SOLER Gérard
- ⇒ THIBAUT Jean-Jacques
- ⇒ VINCIGUERRA Jean-Louis

Où l'exposé du rapporteur, après avoir délibéré, le bureau syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ⇒ **DESIGNE** les membres du comité de pilotage.
- ⇒ **AUTORISE le Président** à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

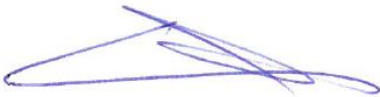
Votes exprimés : 09
Contre : 0

Pour : 09
Abstention : 0

Le Président présente Messieurs François-Xavier DE BOUTRAY pour ENEDIS et Jean-Pierre LORILLOT pour EDF qui prennent la parole pour présenter le Compte-rendu d'Activité de Concession 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses ont pu être évoquées.
La séance est levée à 12h00.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Roger GARRIDO



Le Président
Monsieur Jean



The stamp is circular with the text "SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES ET D'ÉLECTRICITÉ" around the perimeter and "SYDEEL 66" in the center. A signature is written over the stamp.